

LA LETTRE

LES SOIXANTE ANS DU CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION



Des dirigeants de la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance autour de leur secrétaire général Henri Bailly dans les années 1950.

© Archives nationales (France), 72AJ/2642.

Première partie

Aux origines du CNRD : une volonté associative relayée par l'Éducation nationale

Au milieu des années 1950, l'idée de ce concours est née en dehors du système scolaire français au sein de la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR). Rejointe par d'autres associations, la CNCVR, usant de puissants réseaux d'influence, réussit à faire entrer cette initiative associative dans le monde de l'éducation⁽¹⁾.

Le « Prix de la Résistance » comme préfiguration

Par Frantz Malassis

Dans les années 1950, un certain nombre de résistants et de déportés regroupés en associations, conscients qu'ils ne pourraient pas influencer la vie politique française, comme ils l'avaient imaginé au sortir de la guerre, décident de porter leur action vers la formation civique des jeunes générations. Ces résistants sentent le besoin impérieux de transmettre la mémoire singulière de leur engagement. C'est pour eux, un moyen de lutter contre l'oubli de leur action qu'ils considèrent très tôt comme une menace.

Dès sa première assemblée générale en 1955, la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR) soucieuse de « la rénovation de l'enseignement civique et moral⁽²⁾ » et souhaitant que soient utilisés dans cet enseignement « l'esprit et les exemples de la résistance⁽³⁾ » lance le « Prix de la Résistance ». Il est prévu que ce concours scolaire soit organisé annuellement par ses Unions départementales. Si ce nouveau mode d'engagement correspond à une action traditionnelle des associations d'anciens combattants, ce qui l'est moins en revanche c'est la forme que prend cette participation : ces résistants entendent investir le monde scolaire. Autre originalité, ce concours est proposé alors même que la Seconde Guerre mondiale – et *a fortiori* la Résistance – n'est pas encore inscrite aux programmes officiels des collèges et lycées⁽⁴⁾.

Trois ans plus tard, ce projet ne rencontre pas le succès attendu. Le manque de moyens des

Unions départementales et des blocages locaux empêchent bien souvent sa généralisation. Le « Prix de la Résistance » n'est organisé que dans une trentaine de départements. Face à ce constat, lors du congrès de 1958 à Lyon, Henri Bailly, ancien résistant-déporté et secrétaire général de la CNCVR (cf. page 4), donne une nouvelle impulsion à l'opération en réclamant la création d'un « Prix national de la Résistance » qui serait placé sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale⁽⁵⁾. Les combattants volontaires de la Résistance auraient ainsi toute légitimité pour intervenir dans le cadre scolaire afin de présenter l'expérience de leur engagement porté par des valeurs civiques et assurer « la relève des générations⁽²⁾ ». Le « Prix de la Résistance » devient alors pour eux un moyen de participer à la « régénération » du pays engagée avec le retour au pouvoir du général de Gaulle.

Dès 1960, rejointe par d'autres associations gaullistes comme la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance et le réseau du Souvenir, la CNCVR va faire pression sur les pouvoirs publics pour obtenir satisfaction.

Le 11 avril 1961, la circulaire signée par le ministre de l'Éducation nationale Lucien Paye officialise ce concours mais dans le cadre de l'inauguration du mémorial de la Déportation à Paris. C'est la raison pour laquelle cette circulaire annonce le lancement d'une souscription nationale,

préconise des « causeries » à l'occasion de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation avant de présenter en toute fin la création d'un concours annuel sur la Résistance, dont la première remise des prix aura lieu lors de l'inauguration du monument le 12 avril 1962. Ce concours est pérennisé l'année suivante grâce à l'intervention personnelle du successeur de Lucien Paye, Pierre Sudreau⁽⁵⁾, qui en tant qu'ancien résistant-déporté mesure tout le bien fondé de cette initiative. Peu à peu, ce concours va se normaliser et c'est en 1964, avec la célébration du 20^e anniversaire de la Libération qu'il s'enracine durablement dans le paysage scolaire. ■

(1) Cette synthèse a été établie à partir des archives de la CNCVR conservées aux Archives nationales et grâce à son bulletin *l'Écho de la Résistance*.

(2) In *Écho de la Résistance* n° 10, novembre 1955, p. 17.

(3) Ce n'est qu'en 1962 que cette période entre véritablement dans le cours d'histoire de terminale et en 1971 qu'elle est abordée dans le programme de troisième.

(4) Henri Bailly, « Rapport moral », cinquième congrès national de la CNCVR, in *Écho de la Résistance* n° 56-57, mai-juin 1960.

(5) Pierre Sudreau sera président de la Fondation de la Résistance entre 2006 et 2009 après avoir été à l'origine de sa création.

Henri Bailly, une force de persuasion auprès des pouvoirs publics

Par Frantz Malassis

Assumant pendant quarante ans la fonction de secrétaire général de la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR), Henri Bailly (1920-1993) a défendu et développé le « Prix de la Résistance », prix de civisme initié par son association. Homme charismatique et influent, il sera l'un des acteurs de son officialisation par le ministère de l'Éducation nationale. Très impliqué dans l'éducation de la jeunesse, il se mobilisera pour ce concours tout au long de sa vie.

« Cet homme [...] s'était forgé sur l'enclume de la vie. Il y avait en lui de l'audace et du non-conformisme associés à une merveilleuse générosité. C'était [...] un homme passionné à qui les rudes épreuves d'une existence tumultueuse avaient donné un humour acide en même temps qu'une aptitude littéralement inépuisable à nouer des relations sociales⁽¹⁾. » C'est en ces termes, partagés par tous ceux qui l'ont connu, qu'André Jarrot, président de la CNCVR, rendait hommage à celui qui fut l'âme de cette association.

Un homme charismatique et engagé

Né à Paris en 1920 dans une famille modeste, Henri Guerchon-Bailly commence à travailler à 14 ans comme employé d'une compagnie d'assurances parisienne. Engagé dans la Résistance, dès le début de l'Occupation, il est arrêté par la police de Vichy en 1941. Après une incarcération de six mois, il gagne Lyon à l'automne 1942. À cette époque, le mouvement Combat est en plein développement dans le département du Rhône. Son expérience et son sens de l'organisation le désignent pour être responsable régional du groupe des jeunes de Combat. Il devient membre du comité directeur des Forces Unies de la Jeunesse (FUJ) dès leur mise en place, puis en avril 1943, l'un des deux responsables nationaux de cette organisation. Henri Bailly est arrêté pour la deuxième fois en juillet 1943 dans l'Isère. Relâché, il gagne la zone Nord, mais le 3 juin 1944, à Paris, il est arrêté à nouveau par la Gestapo. Emprisonné, il est déporté au camp de Buchenwald tandis que son père, sa mère et son frère sont déportés et assassinés à Auschwitz.

À son retour de déportation, il est volontaire pour les missions de rapatriement en Allemagne, puis rejoint la direction des personnes déplacées sur le territoire ennemi. De 1947 à 1948, il est attaché au cabinet du ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. En 1948, il devient fonctionnaire de l'Organisation Internationale pour les Réfugiés et dirige le service des rapports et des statistiques du Land de Rhénanie-Palatinat, poste qu'il cumule avec celui de chef du service administratif des transports et de l'assistance aux réfugiés.

Le « Prix de la Résistance », une initiative associative

En 1953 est créée la CNCVR par le général Jean Ginas, compagnon de la Libération qui en devient son premier président. En 1954, Henri Bailly rejoint cette jeune confédération en tant que secrétaire général, poste qu'il occupera jusqu'à son décès en 1993. Quelques temps après son arrivée, il va employer toute son énergie, sa force de persuasion et son influence pour développer le « Prix de la Résistance », préfiguration de ce qui deviendra le Concours national de la Résistance et de la Déportation.

Alors que peu à peu l'idée de jouer un rôle dans la vie politique française disparaît des préoccupations des dirigeants des associations de résistants et de déportés, leur action va se porter sur d'autres moyens de réformer la société. Considérant que leur action passée a été motivée par un engagement civique aux valeurs intemporelles, ils jugent essentiel que cet héritage moral soit transmis aux nouvelles générations.

Ainsi, lors de la première assemblée générale ordinaire de la CNCVR réunie à Paris les 5 et 6 novembre 1955, Marcel Fivel, vice-président de l'Union départementale de la Haute-Savoie fait adopter une motion qui demande notamment « aux Pouvoirs publics de prendre toutes les mesures nécessaires à la rénovation de l'enseignement civique et moral à tous les degrés de l'Éducation nationale et de toutes [les] grandes écoles civiles et militaires⁽²⁾ ». À cette occasion, il appelle toutes les Unions départementales à promouvoir « l'organisation de prix de Civisme et de Morale devant récompenser les élèves des établissements scolaires qui se seront distingués dans l'étude des questions civiques et morales⁽²⁾. »

Une mobilisation de la CNCVR autour de son secrétaire général

Reprenant immédiatement cette idée, Henri Bailly mobilise les Unions départementales invitées à créer des « Prix de la Résistance ». Les premiers prix sont organisés pendant l'année scolaire 1956-1957 dans la plus grande improvisation et avec une totale liberté quant au



© Archives nationales (France), 72AJ/2642.

Figure emblématique de la CNCVR, Henri Bailly a occupé le poste de secrétaire général pendant quarante ans.

choix du niveau des élèves concernés, de la forme des épreuves et même de la nature de ses prix.

Henri Bailly redonne une dynamique nationale au projet qui peine alors à s'imposer. En mai 1958, lors du troisième congrès national à Lyon, constatant qu'il n'existait qu'une trentaine de prix départementaux, il demande aux Unions départementales de généraliser, dans toute la France, l'organisation de ces prix et réclame la création d'un « Prix national de la Résistance » dont il fait adopter le principe avec toute la force de sa conviction.

Lors du quatrième congrès de la CNCVR, en 1959, il sollicite le ministre de l'Éducation nationale pour qu'il institue un « Prix national de la Résistance » dont les lauréats seraient officiellement reçus par le ministre.

Après cette phase expérimentale, s'appuyant sur des réseaux politiques et associatifs puissants⁽³⁾, Henri Bailly réussit le tour de force de le faire officialiser en 1961 comme concours scolaire. ■

(1) « Hommage à Henri Bailly » in *Écho de La Résistance. Revue de la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance* n° 379, 1993, p. 1.

(2) In *Écho de La Résistance*, n°10, novembre 1955, p.17.

(3) De 1958 à 1981, il est rattaché à tous les cabinets des ministres successifs des Anciens Combattants.

Louis François enrachine le CNRD dans le monde de l'éducation

Par Frantz Malassis

Louis François (1904-2002) a eu un rôle déterminant sur le Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD). Inspecteur général de l'instruction publique, président du jury national du CNRD pendant trente ans, il contribua à pérenniser ce concours au sein du système éducatif.

Se démarquant par « sa démarche altière, sa haute silhouette, son profil aquilin [...], ses grands bras déployés embrassant l'assistance, son verbe aux intonations fortes et au rythme "gaullien"⁽¹⁾ », la personnalité de Louis François ne laisse pas indifférent ses élèves ou les enseignants qu'il rencontre en tant qu'inspecteur général.

Une forte personnalité marquée par de nombreux engagements

Né en 1904, dans une famille de la bourgeoisie protestante, Louis François rejoint les Éclaireurs de France à l'âge de 13 ans. Cet engagement dans le scoutisme auquel il reste fidèle toute sa vie⁽²⁾, sera pour lui une source d'inspiration tant pour les valeurs morales laïques véhiculées que pour les pratiques pédagogiques actives qui y ont cours.

Reçu brillamment à l'agrégation d'histoire-géographie, il est nommé professeur à Marseille puis au lycée Henri IV à Paris où sa personnalité charismatique est déjà remarquée par Jules Isaac qui le décrit comme un « sympathique et ardent entraîneur de la jeunesse à Henri IV » dans son rapport d'inspection de janvier 1936.

Durant la campagne de France en 1940, il est affecté comme officier du chiffre à l'état-major de la 4^e division cuirassée commandée par le colonel Charles de Gaulle dont les qualités de chef impressionnent ce professeur antimilitariste et ne sont pas étrangères à son entrée dans la résistance gaulliste. Démobilisé, Louis François reprend à l'automne 1940 son enseignement à Paris. Fin 1941, il est contacté par le réseau Confrérie Notre-Dame (CND) du colonel Rémy. Sous le pseudonyme de Vidal (en hommage au géographe Paul Vidal de La Blache), il est chargé de mission de renseignement « politique ». Devenu l'adjoint de Pierre Brossolette, nommé « chef de la section presse et propagande de la CND » il réalise mensuellement une revue de la presse autorisée à Paris et établit des rapports sur l'écoute des émissions françaises diffusées par la BBC à Londres. Arrêté en septembre 1942, il est interné à la prison de Fresnes puis au fort de Romainville avant d'être déporté en Allemagne. À son retour de déportation, il est nommé inspecteur général de l'Instruction publique en octobre 1945.

Acteur de l'officialisation du CNRD

Profondément convaincu que l'instruction civique est une mission fondamentale de l'école de la République qui contribue à former des citoyens

éclairés et actifs, il milite inlassablement pour son enseignement dans le secondaire. En 1948, il en rédige les programmes. Sa vision de l'éducation civique reste ouverte sur le monde. Louis François la définit lui-même comme un moyen de « susciter le désir et créer la capacité de participer activement à la vie de la commune, de la région, de la nation, de la communauté internationale⁽³⁾ ». Ainsi, secrétaire général de la commission de la République française pour l'UNESCO en 1946, il fonde dans les lycées les premiers clubs UNESCO regroupés en 1956 au sein de la Fédération française des clubs UNESCO qu'il va présider durant 23 ans.

Dans toutes ses fonctions, il a toujours été un tenant des méthodes actives, héritage de son engagement aux Éclaireurs de France. Au traditionnel cours magistral, il préfère que les élèves soient mis en activité, méthode qui procure « l'excitation heureuse de la recherche, l'immense joie de la découverte, le bonheur profond de l'œuvre accomplie⁽⁴⁾ ».

Il n'est donc pas étonnant qu'il s'enthousiasme pour le projet de concours de la Résistance lorsqu'il est saisi en 1959 par la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR) alors qu'il est conseiller technique du ministre de l'Éducation nationale André Boulloche, chargé de l'enseignement primaire et secondaire.

Au moment de l'officialisation du CNRD et de sa mise en place au sein de l'Éducation nationale, l'action de Louis François est essentielle car il cumule de nombreux atouts⁽⁵⁾. Responsable de la Résistance et déporté, il dispose d'une véritable légitimité au sein du monde associatif combattant. Il est lui-même membre du réseau du Souvenir, puissante association lobbyiste. Inspecteur général de l'Instruction publique, il connaît tous les arcanes de son administration. Enfin, depuis son passage au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, il entretient de nombreuses relations personnelles avec des hommes politiques influents.

Une longue et féconde présidence au jury national du CNRD

Installé à la présidence du CNRD en 1963, poste qu'il occupe pendant trente ans, Louis François s'emploie à faire en sorte que ce concours s'impose peu à peu comme un outil pédagogique à part entière. À partir du 20^e anniversaire de la Libération, il clarifie ses objectifs tout en permettant sa prise en main par l'Éducation nationale.

Tout au long de sa longue présidence, il impose sa marque personnelle sur le CNRD qui devient



Président du jury national pendant trente ans, Louis François a imposé sa marque personnelle sur le CNRD.

une sorte de laboratoire d'essai de ses idées pédagogiques. En 1972, il l'ouvre aux classes de troisième prenant en compte les nouveaux programmes scolaires. Il s'efforce aussi d'adapter les thèmes du concours au niveau des élèves. Dès 1977, des thèmes différents sont proposés aux classes de terminale et de troisième. Enfin, soucieux d'adapter le concours aux évolutions pédagogiques modernes, à partir de 1964, il milite pour que les travaux de groupe aient leur place au sein de ce concours malgré les réserves des associations de résistants. Ce type d'épreuves est introduit à titre expérimental dès 1979 pour les candidats de troisième avant d'être étendu en 1992 aux classes de lycées. ■

(1) Hommage prononcé par André Zwegacker, inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale lors de la cérémonie d'obsèques de Louis François le 17 janvier 2002 reproduit dans *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n° 29, juin 2002.

(2) Il devint président national des Éclaireurs de France de 1960 à 1970.

(3) Rapport de Louis François sur l'édition 1985 du CNRD.

(4) Louis François, « Le concours national de la Résistance et de la Déportation en 1990 » in *Historiens & Géographes*, n° 330, janvier-février 1991.

(5) Pour plus de détails sur son rôle dans le CNRD, on se reportera à l'article de Denis Mazzucchetti « Animer le Concours national de la Résistance et de la Déportation » in Jean-Paul Martin et Nicolas Palluau (dir.), *Louis François et les frontières scolaires. Itinéraire pédagogique d'un inspecteur général (1904-2002)*, PUR, 2014, p. 111-124.

Le 11 avril 1961, le CNRD entre dans le paysage éducatif

Par Frantz Malassis

Initié par la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR) au milieu des années 1950 et organisé dans une trentaine de départements de façon expérimentale, le CNRD entre officiellement dans le paysage éducatif français le 11 avril 1961.

La circulaire DAG/SAG n° 891 du 11 avril 1961⁽¹⁾ du ministre de l'Éducation nationale Lucien Paye constitue l'acte de naissance du Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD). Cependant, rédigée dans le contexte de la construction du mémorial de la Déportation, la première partie de ce texte administratif porte exclusivement sur la souscription dans les établissements scolaires, en faveur d'un monument sur l'île de la Cité à Paris. Il faut poursuivre plus en avant la lecture pour apprendre qu'un concours d'« *histoire de la Résistance et de la Déportation* » sera lancé conformément au vœu du ministre de l'Éducation nationale sans que soit mentionné le rôle essentiel des associations de résistants et de déportés dans sa création depuis 1955.

Dès le retour du général de Gaulle au pouvoir, la CNCVR, qui milite pour l'officialisation de ce concours, obtient le soutien d'autres associations très influentes, comme la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance (FNDIR) mais surtout le réseau du Souvenir. Cette dernière association constitue un groupe de pression très actif. Après avoir été à l'initiative de la Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation⁽²⁾, le réseau du Souvenir est à l'origine de l'édification du mémorial de la Déportation. C'est pour financer ce nouveau projet que ses responsables ont une audience auprès du ministre de l'Éducation nationale. À cette occasion, ils évoquent l'idée de la CNCVR de créer un concours scolaire qui sera *in extremis* intégré dans cette circulaire. Néanmoins, même si cette partie du texte reste succincte et imprécise du fait de sa réalisation précipitée, elle jette les bases durables de l'organisation du CNRD (volontariat des élèves, condition d'envoi des sujets, remise des prix aux lauréats nationaux, création d'un jury à deux niveaux l'un départemental l'autre national).

Avec cette circulaire, la première édition de ce nouveau concours s'inscrit dans le cadre de l'établissement de la politique gaulliste de mémoire. D'ailleurs, la remise officielle des prix a lieu le 12 avril 1962 lors de l'inauguration par le président Charles de Gaulle du mémorial de la Déportation⁽³⁾. ■

(1) In *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 16 du 24 avril 1961, p. 1497.

(2) Cette journée instituée par la loi du 14 avril 1954 se déroule le dernier dimanche d'avril.

(3) Donné à l'État par le réseau du Souvenir en 1964, ce mémorial, conçu par l'architecte Georges-Henri Pingusson (1894-1978), est de nos jours au centre de la cérémonie annuelle de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.



Ministère de l'Éducation nationale

Lucien Paye (1907-1972).

Normalien, agrégé de lettres, docteur ès lettres, Lucien Paye enseigne au Maroc avant d'entrer dans l'administration de l'Éducation nationale à la fin des années 1930. Proche du général de Gaulle, il est l'un de ses conseillers lors de la conférence de Brazzaville (30 janvier-8 février 1944). Il participe, en tant qu'officier, au débarquement de Provence et à la campagne d'Allemagne. Devenu ministre de l'Éducation nationale de février 1961 à avril 1962, il poursuit sa carrière de grand commis de l'État en devenant haut représentant de la France au Sénégal (1962) puis le premier ambassadeur de France en Chine populaire (1964-1969). De retour en métropole, il préside la commission de réforme du statut de l'ORTF (1968-1970) puis est nommé premier président de la Cour des comptes (1970-1972).

Célébration du souvenir des Déportés et Résistants

Circulaire du 11 avril 1961 (Affaires générales) aux Recteurs et Inspecteurs d'Académie.

Pour exalter le sacrifice et rappeler les souffrances des héros et des martyrs de la déportation un monument du souvenir sera érigé à Paris, dans l'île de la Cité.

Pour permettre son édification et donner à chacun l'occasion de se souvenir des heures les plus pures de la gloire française, une souscription nationale a été ouverte dans l'ensemble du pays.

Je crois indispensable d'y associer tous les élèves des lycées, collèges et écoles publiques et de centraliser séparément les sommes recueillies dans les établissements scolaires pour mieux marquer la part prise par les jeunes dans la célébration du souvenir de ceux qui leur ont permis de naître et de vivre libres.

C'est pourquoi je demande à MM. les Inspecteurs d'Académie de vouloir bien organiser dans tous les établissements d'enseignement public de leur département, des collectes dont le produit, centralisé à l'Inspection académique, sera ensuite versé pour le 1^{er} juin 1961 au Comité national pour l'édification à Paris d'un monument du souvenir à la mémoire des héros et des martyrs de la déportation (compte au Trésor n° 800. — Paierie générale, C.C.P. 9000-3 Paris).

Je serais heureux d'être tenu informé des sommes versées au Comité par chaque département.

D'autre part, je souhaite qu'à une date aussi rapprochée que possible du 30 avril 1961, Journée des Déportés, une causerie sur la Résistance et la Déportation soit faite aux élèves pendant les cours de morale ou d'Instruction civique, pour qu'ils comprennent la raison et la portée du geste qu'on leur demande. Enfin, j'ai décidé qu'un concours sur un sujet tiré de l'histoire de la Résistance et de la Déportation serait ouvert le 12 mai 1961 dans tous les départements aux élèves âgés de 15 ans au moins, désireux d'y participer. Il sera ensuite organisé annuellement.

Cette année, le sujet, établi par un jury national, sera adressé sous pli cacheté à MM. les Inspecteurs d'Académie chargés de le transmettre aux chefs d'établissement qui en auront préalablement fait la demande. Les épreuves se dérouleront dans les établissements scolaires et les copies seront adressées à l'Inspection académique. Un jury départemental constitué et présidé par l'Inspecteur d'Académie et composé de personnalités qualifiées, notamment des combattants volontaires de la Résistance et de déportés, examinera tous les envois et enverra les meilleurs d'entre eux à la Sous-Direction des Affaires générales du ministère de l'Éducation nationale, 110, rue de Grenelle à Paris (7^e). Ils seront ensuite soumis au jury national. Les lauréats, accompagnés de leur maître seront conviés à Paris, après l'inauguration du monument du souvenir; et visiteront les hauts lieux de la Résistance.

Je suis certain que tous les universitaires^(*) – dont beaucoup ont pris une part active et brillante à la Résistance – auront à cœur d'expliquer aux enfants ce qu'elle fut et ce qu'elle a donné à la France. Il ne s'agit pas de réveiller des haines, mais d'évoquer le souvenir de sacrifices très purs et héroïques dans le combat livré pour que les jeunes Français puissent vivre libres et fraternellement unis dans la patrie retrouvée.

Lucien PAYE

(*) sous la plume du ministre, l'expression « universitaire » désigne les enseignants.



Le 8 mai 2015, les lauréats nationaux du CNRD 2013-2014 posent aux côtés du président de la République François Hollande, de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire au palais de l'Élysée.

Photo Frantz Malassis

Deuxième partie

Le CNRD : un concours scolaire en perpétuelle transformation qui engage de nombreux partenaires

Durant 60 ans, le CNRD a toujours su s'adapter aux pratiques éducatives et aux réformes de l'institution scolaire. Ce concours, qui rassemble en moyenne 45 000 candidats issus de plus 1 800 établissements scolaires en France métropolitaine, dans les outre-mer et les lycées français à l'étranger, est resté proche des réalités du terrain.

Un concours plébiscité qui a toujours su se réinventer *Par Hélène Staes*

En 1961, durant la première session du CNRD les « élèves âgés de 15 ans au moins⁽¹⁾ » ont rédigé leurs copies sur le thème suivant : « Vous avez entendu parler d'un événement se rattachant à l'histoire de la Résistance. Faites-en le récit et dites brièvement quels sentiments il vous inspire ». Moins de 20 ans après la Libération, les lycéens ont ainsi l'occasion de faire le récit d'événements familiaux ou locaux, mais aussi de s'inspirer d'histoires lues dans la presse ou dans des ouvrages qui relatent les actions des résistants. Dans sa copie, l'une des rares de cette époque à être accessible car publiée dans la presse associative, Jean-Philippe Genet, devenu un éminent professeur d'histoire médiévale, raconte l'arrestation de maquisards qui s'est déroulée autour de la maison familiale dans le Gers et dont le récit a bercé son enfance.

Des évolutions en phase avec les pratiques pédagogiques

La loi Haby, votée en 1975, provoque une augmentation du nombre de candidats scolarisés au collège. Pour s'adapter à cette massification et s'inspirer des pédagogies actives, des changements sont opérés dans le règlement. De 1977 à 1997, le jury national distingue les thèmes proposés aux collégiens, aux lycéens et aux lycéens des sections professionnelles. En 1979 l'inspecteur général Louis François, président du jury national, expérimente les travaux collectifs auprès des classes de troisième. Cette catégorie, inscrite dans le règlement en 1981, rencontre aujourd'hui un succès grandissant auprès des équipes pédagogiques interdisciplinaires. Le concours s'ouvre aussi à tous les élèves de lycées (classes de première en 1982,

classes de seconde en 1995). En 2003, les catégories individuelles se sont adaptées aux épreuves du brevet et du bac en permettant aux candidats de choisir un sujet de rédaction ou une étude de documents. Enfin, les années 1980 ont vu les acteurs de la période venir témoigner devant ceux qui avaient l'âge d'être leurs petits-enfants donnant au concours une profondeur humaine.

La réforme de 2016 consolide la place de l'institution scolaire

En 2011, conformément à l'engagement qu'elle avait pris au moment de la dissolution de la CNCVR, la Fondation de la Résistance avait obtenu que la remise des prix se fasse au palais de l'Élysée en présence du président de la République Nicolas Sarkozy.

En 2015 après la vague d'attentats et à l'occasion du 70^e anniversaire de la Libération de la France et de la victoire sur le nazisme, le président de la République François Hollande lance une mission pour pérenniser le CNRD. Cette mission, menée par le doyen de l'inspection générale Jean-Yves Daniel, l'inspectrice générale Hélène Waysbord-Loing et la professeure d'histoire-géographie Anne Anglès, alors professeure dans un lycée de Créteil et qui a inspiré à la réalisatrice Marie-Castille Mention-Schaar le film *Les Héritiers* (2015), a permis à beaucoup d'acteurs du concours d'être entendus dont la Fondation de la Résistance. Le rapport remis le 10 novembre 2015 à Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, et à Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, consolide la place de l'institution scolaire

à un moment où la disparition des résistants et des déportés qui ont initié le concours est inéluctable. L'organisation générale du concours est désormais fixée par l'arrêté du 23 juin 2016⁽²⁾. Le ministre de l'Éducation nationale s'appuie sur des instances qui composent le jury national. Les recteurs d'académie sont à la tête des nouveaux jurys académiques. La réforme ouvre enfin plus largement le concours aux personnes scolarisées dans les centres d'apprentissage, les centres éducatifs des hôpitaux, les établissements pénitentiaires. Les jurys prennent en compte la diversité des publics en attribuant des prix à des travaux inventifs qui mettent l'accent sur la dimension citoyenne d'un projet scolaire.

Depuis 2016 et sous l'impulsion de l'inspecteur général Tristan Lecoq, président du jury national des correcteurs du CNRD, les thèmes choisis sont adossés aux programmes scolaires. Les élèves peuvent utiliser les travaux effectués en classe pour l'oral du diplôme national du brevet ou pour mener leur réflexion dans le cadre du grand oral du baccalauréat depuis qu'en 2020 l'étude de la Seconde Guerre mondiale a été placée à nouveau dans les programmes de terminale. Toutes ces réformes qui se sont échelonnées montrent l'extraordinaire plasticité du concours grâce à la vigilance des instances dirigeantes, des fondations et des associations, et à l'engagement des enseignants, des chefs d'établissements et des élèves. ■

(1) Circulaire du 11 avril 1961 (cf. p. 3).

(2) L'arrêté du 23 juin 2016 relatif au Concours national de la Résistance et de la Déportation est publié au *JORF* du 28 juin 2016. Il est consultable en ligne sur le site Légifrance.

Jean Gavard pérennise le CNRD au-delà de la génération des résistants et des déportés

Par Frantz Malassis

Jean Gavard (1923-2016) succède à son camarade de Résistance Louis François comme président du jury du Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD). De 1993 à 2001, il va s'employer avec énergie à le faire rayonner et à le pérenniser au-delà de la génération des acteurs de la période.

Lycéen bordelais, Jean Gavard n'a que 17 ans quand il est recruté au premier trimestre 1941 par le réseau Confrérie Notre-Dame (CND) du colonel Rémy. Ses parents habitent un petit village de Gironde situé entre la Réole et Sauveterre-de-Guyenne, à quelques kilomètres de la ligne de démarcation. En plus de ses missions de renseignements sur les terrains d'aviation allemands, il est amené à faire passer en zone dite « libre » des agents mais surtout de nombreux documents de son réseau qu'il mêle à ses notes de cours ou qu'il dissimule dans ses livres scolaires.

À l'approche des épreuves du baccalauréat, le 10 juin 1942, Jean Gavard est arrêté par les Allemands en même temps que le poète Jean Cayrol et vingt membres de son réseau à la suite d'une trahison. Interrogé, il est emprisonné à Bordeaux puis transféré à Fresnes où il connaît les affres de la torture morale liées à la mise au secret. Après dix mois d'isolement, le 25 mars 1943, il est convoyé à la gare de l'Est pour être déporté au camp de Mauthausen puis au camp de Gusen où il fait la rencontre du père Jacques dont la vie inspirera à Louis Malle le film *Au revoir les enfants* (1987).

Rapatrié début juin 1945 à Paris, Jean Gavard, très affaibli, ne reprend ses études interrompues par la guerre qu'en 1947. En 1948, il passe la seconde partie du baccalauréat et en 1952 après l'obtention d'un diplôme d'Études supérieures d'économie politique et de sciences économiques, il commence une carrière dans l'administration de l'Éducation nationale.

La nécessité de transmettre son expérience

Peu à peu, il s'investit dans les associations de résistants et de déportés et notamment à l'amicale de Mauthausen. À partir des années 1960, désireux de transmettre son « expérience unique », qu'il décrit lui-même comme « une rupture, quelque chose d'extra ordinaire », d'extérieur à [son] être, qui tranche avec le reste de [sa] vie⁽¹⁾, il intervient régulièrement devant des élèves dans le cadre du Concours national de la Résistance et de la Déportation. Cependant, s'il mesurait le caractère précieux et irremplaçable du témoignage auprès des élèves, il savait aussi combien pouvait être grand le fossé existant entre la parole des témoins et la compréhension de ses auditeurs surtout en ce qui concerne le vécu concentrationnaire.



Mardi 30 janvier 2001, en l'Hôtel national des Invalides, Jean Gavard (deuxième en partant de la droite), président du jury national, remet des prix aux lauréats nationaux du CNRD 1999-2000 en compagnie de Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'Enseignement professionnel. Cette cérémonie lui donnait l'occasion de présenter un bilan statistique de la participation à ce concours mesurant notamment le pourcentage d'établissements impliqués au niveau académique et départemental.

En 1987, Jean Gavard siège au jury national du CNRD en sa qualité d'inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale⁽²⁾. Quelques années plus tard, en 1993, il assume la présidence de cette instance, succédant à l'inspecteur général d'histoire et de géographie Louis François, lui aussi ancien du réseau de Résistance CND, pour lequel il a une profonde admiration. À ce poste, il ne ménage pas ses efforts pour maintenir ce concours à un haut niveau, participant à son évolution et à son développement.

Assurer la pérennité du CNRD

Par un arrêté du 16 janvier 1997, il fait élargir le jury national qui compte ainsi davantage de chercheurs et d'historiens et fait rentrer des représentants de la Fondation de la Résistance et de la Fondation pour la mémoire de la Déportation. Pour lui, cette décision « évitera d'être pris de court face à la disparition inéluctable de certains membres du jury, anciens de la Résistance et de la déportation⁽³⁾ ».

Il veille également à ce qu'un maximum d'établissements scolaires puissent y participer. Cette action était notamment dirigée vers les lycées techniques et professionnels en favorisant l'évolution du concours vers les travaux de groupe incluant les nouvelles technologies.

Par une circulaire du ministère de l'Éducation nationale de septembre 2001, il adapte les épreuves individuelles aux nouvelles pratiques pédagogiques

en offrant la possibilité aux jurys départementaux de proposer aux candidats des épreuves individuelles le choix entre une dissertation et une épreuve sur documents de type brevet des collèges (une étude de documents avec la rédaction d'un paragraphe argumenté).

À la fin de l'année 2001, lorsqu'il se retire de la présidence du jury national il demande au ministère de l'Éducation nationale que son successeur ne soit pas de la génération des résistants et des déportés afin là aussi de pérenniser le CNRD.

Vice-président de la Fondation de la Résistance et administrateur de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, Jean Gavard est demeuré jusqu'à la fin de sa vie très impliqué dans la promotion du CNRD. Ainsi, en février 2009, il crée la Fédération nationale des lauréats du Concours de la Résistance et de la Déportation qui permet d'associer d'anciens lauréats aux réunions des jurys départementaux et à l'organisation des remises de prix. ■

(1) Jean Gavard, *Une jeunesse confisquée 1940-1945*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 15.

(2) À l'époque, il était prévu que deux places soient réservées à des membres du corps de l'inspection générale de l'Éducation nationale. Une place revenait à l'inspection générale d'histoire et de géographie et une autre à l'inspection générale de l'administration.

(3) Entretien de Jean Gavard publié dans le supplément « Actualité » du *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 45 du 18 décembre 1997.

Le rôle des associations et des fondations

Par Frantz Malassis

Souhaitant ardemment participer à la formation civique des jeunes, les associations se sont progressivement investies dans l'organisation et la promotion du concours. Au cours des années 1990, dans leur sillage, les fondations de la Seconde Guerre mondiale ont poursuivi cette mission pédagogique.

Il faut attendre 1977 pour qu'un arrêté donne le premier cadre réglementaire au CNRD qui prévoit que seules les trois associations fondatrices – la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR), le réseau du Souvenir et la Fédération nationale des déportés internés de la Résistance (FNDIR) – soient représentées au sein du jury national. Cela n'est pas sans susciter des tensions auprès des autres associations et plus particulièrement celles considérées proches du parti communiste à l'instar de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP) et l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR).

Un concours dont le fonctionnement reste associatif jusqu'en 1982

En 1982, sous la pression associative un nouveau décret élargit la composition du jury national reflétant les concurrences mémorielles existantes. Ainsi légitimées, de nombreuses associations s'investissent dans la préparation de ce concours. Leurs membres interviennent dans les établissements scolaires lors de séances de témoignages ou animent des clubs scolaires. Des associations comme la FNDIR et la FNDIRP diffusent massivement dans les collèges et les lycées des suppléments de leurs bulletins traitant du thème annuel du CNRD.

Les associations jouent également un rôle dans l'organisation des remises de prix. Sur le plan local, elles créent des comités d'entente pour organiser des voyages pédagogiques à destination des lauréats et plus largement pour doter convenablement en prix les cérémonies qui ont toujours lieux sous les ors de la République (salons de la préfecture ou du conseil général). Au niveau national, jusqu'en 2005, le protocole ne permettant pas aux associations d'offrir aux lauréats des prix lors de la cérémonie officielle avec les ministres, une réception était donc organisée

par les associations de résistants et de déportés. Pilotée par la CNCVR, cette « cérémonie-bis », ayant pour cadre les salons du Cercle militaire de Paris, était une des dernières traces visibles du fonctionnement associatif initial du concours.

L'implication de la Fondation de la Résistance dans le CNRD

Voulues et créées par les associations issues de la Résistance et de la Déportation, les fondations ont poursuivi leur engagement dans le concours. Ainsi, la Fondation pour la mémoire de la Déportation, la Fondation de la Résistance, la Fondation de la France libre, la Fondation pour la mémoire de la Shoah vont être peu à peu intégrées au jury national.

Dès ses débuts, la Fondation de la Résistance s'est activement impliquée dans la promotion, l'organisation et l'évolution du CNRD. Depuis 1993, elle a coordonné et édité plus de quinze brochures pédagogiques destinées aux candidats et aux enseignants. Dès 2012, elle propose une brochure numérique au contenu augmenté et rend accessible un corpus documentaire sur le Musée de la Résistance en ligne. Ces supports préparatoires à portée nationale sont réalisés avec l'appui des ministères de l'Éducation nationale et des Armées ainsi que de nombreux partenaires comme les musées de la Résistance et de la Déportation et les centres d'archives.

Jusqu'en 2014, l'association des amis de la Fondation de la Résistance, Mémoire et Espoirs de la Résistance et l'Association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation organisent à Paris une séance de présentation du thème du concours destinée aux candidats.

De plus, la Fondation de la Résistance participe aux instances dirigeantes du CNRD⁽¹⁾. Elle siège en tant qu'organisateur au comité stratégique qui propose au ministre le thème annuel. Elle est membre du collège des correcteurs qui évalue les travaux des candidats



© Fondation de la Résistance

au niveau national et établit un palmarès. La Fondation siège aussi au jury de l'académie de Paris où elle remet le « prix de la Fondation de la Résistance » et au jury départemental des Yvelines après avoir été membre de celui de la Seine-Saint-Denis. Elle a également participé largement aux réflexions qui ont abouti aux différentes réformes du CNRD et notamment à celle de 2016.

Enfin, la Fondation de la Résistance s'implique dans la remise des prix aux lauréats tant au niveau départemental que national. En 2011, pour marquer le cinquantenaire de son officialisation, à sa demande, la cérémonie traditionnelle de remise des prix aux lauréats nationaux s'est déroulée au palais de l'Élysée, en présence du président de la République Nicolas Sarkozy. À cette occasion, la Fondation a pris en charge l'organisation d'un programme culturel sur deux jours destiné à faire découvrir aux lauréats nationaux et à leurs enseignants des lieux de mémoire emblématiques de la Résistance à Paris et dans sa proche banlieue. Cette opération a été renouvelée le 8 mai 2015, où clôturant le cycle commémoratif du 70^e anniversaire de la Libération de la France et de la victoire sur le nazisme, les lauréats nationaux ont été reçus à l'Élysée par le président de la République, François Hollande.

Héritière de la CNCVR, la Fondation de la Résistance met tout en œuvre pour que ce concours scolaire, pierre angulaire de la transmission de l'histoire et de la mémoire de la Résistance, se maintienne à un haut niveau avec la participation volontaire des élèves mobilisés par leurs enseignants. ■

(1) Arrêté du 23 juin 2016 publié au JORF du 28 juin 2016.

Le prix Lucie et Raymond Aubrac

En 1997, la sortie du film *Lucie Aubrac* de Claude Berri a été l'occasion dans certains milieux d'orchestrer une campagne d'insinuations et d'accusations non fondées envers le couple Aubrac. La plainte déposée par Raymond et Lucie Aubrac contre Gérard Chauvy, auteur de *Aubrac, Lyon 1943* (Albin Michel, 1997), aboutit à sa condamnation pour diffamation en 1998. Les dommages et intérêts que Gérard Chauvy et son éditeur ont été condamnés à verser ont été intégralement donnés à la Fondation de la Résistance, dont Lucie Aubrac était alors vice-présidente d'honneur, à charge pour la Fondation d'offrir à chaque session du CNRD un prix spécial à plusieurs lauréats nationaux. Depuis lors, la Fondation de la Résistance remet le prix Lucie et Raymond Aubrac aux lauréats nationaux des catégories « devoirs individuels lycée et collège » (catégories 1 et 3) qui reçoivent chacun la somme de 250 euros.



Coll. familiale

Le rôle central des témoins

Entretien avec Laurent Douzou. Propos recueillis par Hélène Staes

Professeur émérite d'histoire contemporaine à Sciences Po Lyon, Laurent Douzou est un spécialiste de l'histoire de la Résistance française. Il a consacré à ce sujet plusieurs ouvrages parmi lesquels *La lutte clandestine en France. Une histoire de la Résistance. 1940-1944* avec Sébastien Albertelli et Julien Blanc (Seuil, 2019), et *La Résistance française : une histoire périlleuse* (Points Seuil, 2005). Il est membre du comité historique et pédagogique de la Fondation de la Résistance.

Vous avez préparé des élèves au CNRD quand vous étiez enseignant dans le secondaire. Pourquoi avoir invité d'anciens résistants dans vos classes ?

Les élèves étaient très demandeurs. Je n'avais pas à formuler deux fois la proposition d'inviter quelqu'un ! Rencontrer en chair et en os quelqu'un qui avait été partie prenante de l'histoire qu'ils étudiaient, c'était pour eux quelque chose d'extrêmement important. Et je crois qu'ils avaient tout à fait raison. D'une part, parce que les intervenants – de Louis François à Lucie Aubrac en passant par Charlotte Nadel – leur apportaient des éléments d'information précieux sur des événements qu'ils avaient personnellement vécus. D'autre part, parce que ces interventions permettaient d'avoir accès au registre intime et si difficile d'accès des émotions. La qualité du silence qui entourait ces interventions m'étonnait toujours : même les élèves les plus instables ou les plus rétifs au cadre scolaire écoutaient avidement et je pouvais constater qu'ils en avaient fait leur profit, d'une manière ou d'une autre. Passé le moment de prise de parole de la personne invitée, un dialogue s'instaurait qui brisait vite la part de solennité qui avait d'abord été de mise. Les questions posées faisaient ressortir l'écart – irréductible – entre le passé incarné par le témoin et un présent bien différent. Cela aussi, les élèves le ressentaient pleinement et ce n'est pas rien.

Lucie Aubrac est l'emblème de ces témoins infatigables qui ont sillonné la France à la rencontre des élèves. Vous qui êtes son biographe, comment analysez-vous cette partie de sa vie ?

Enseignante de métier, Lucie Aubrac avait la rare capacité de pouvoir s'adresser de façon limpide, comme si la chose allait de soi, à des auditoires de niveaux très différents (du premier degré à l'université). Elle aimait ce contact direct et libre qui n'était pas corseté par des consignes qu'elle avait toujours très mal supportées pendant sa carrière. Elle pensait indispensable de communiquer directement ce qu'elle avait éprouvé et vécu. Elle le faisait avec simplicité d'une part parce qu'elle ne se présentait pas en héroïne, d'autre part parce que son langage était accessible et sans affectation. Elle savait la puissance de l'oralité et du contact les yeux dans les yeux.

Elle témoignait bien sûr mais elle apostrophait aussi les élèves leur demandant ce qu'ils faisaient au quotidien pour agir en citoyens libres et responsables. Il ne fait pas de doute que, comme d'autres de ses camarades, elle avait été alertée par le discours négationniste devenu assez présent à partir des années 1970. Elle pensait que le témoignage de gens directement mêlés à la lutte clandestine sous l'Occupation était utile, nécessaire même, pour combattre toutes les formes de négation de l'histoire. Et puis, elle avait expérimenté dans la Résistance une solidarité irremplaçable dont elle voulait porter témoignage en évoquant ses camarades disparus.

Certains reprochent aux témoins de susciter chez les élèves des émotions qui seraient préjudiciables à un apprentissage raisonné de l'histoire. Qu'en pensez-vous ?

Ce reproche-là est aussi vieux que la discipline historique. Il est formulé au nom du postulat que l'histoire vise à expliquer et non à émouvoir. L'observation des effets produits par la parole d'une personne impliquée directement dans les faits qu'elle expose démontre au contraire, à mon sens, que l'émotion distillée par une parole aide à mieux expliquer et comprendre. La séquence achevée, le témoin parti, tout un travail commençait qui autorisait une compréhension du passé beaucoup plus fine et complexe. Le témoignage avait suscité quantité d'interrogations et il fallait bien tenter d'y répondre. L'histoire telle qu'elle s'élabore, puis se



Laurent Douzou.

Photo Franz Malassis

transmet n'est pas une discipline froide comme la banquise. Elle fait écho au vécu propre de chacun à des degrés divers. L'émotion n'est pas une entrave à la compréhension ; elle en est l'un des outils.

À l'heure où les acteurs de la période disparaissent, comment continuer de préparer le CNRD ?

Fort heureusement, les femmes et les hommes de la Résistance ont très tôt livré leurs témoignages (accessibles sur le site en ligne des Archives nationales dans la série 72 AJ), décrit aussi leurs histoires dans des livres, des journaux, des revues. Se reporter aux ouvrages qu'ils ont publiés est une aide précieuse. Ils ont témoigné aussi dès la Libération et de façon constante ensuite. On trouve en ligne, notamment grâce à la Fondation de la Résistance, des séquences qui peuvent être travaillées avec les élèves. Cela n'aura pas le même impact que la venue en personne de quelqu'un dans une classe qui était une sorte d'événement qui venait rompre le cours ordinaire de la vie scolaire et devenait très vite un souvenir qui faisait date. Mais, sur le fond, la ressource est là, intacte et féconde. ■



Photo Olivier Landry

Pierre Suzor, résistant et déporté au camp de concentration de Buchenwald, rencontre des élèves d'une classe de troisième au collège les Escholiers de la Mosson à Montpellier en octobre 2018 dans le cadre de leur préparation au CNRD.



Productions d'élèves.

Photo Vincent Bray, photo Hélène Staes, photo Frantz Malassis

Troisième partie

Le CNRD : un concours entre histoire, mémoire et citoyenneté

À la Libération, les résistants et déportés ont créé des associations pour se soutenir, échanger, commémorer et transmettre. Ils se sont donné pour objectif de transmettre leur expérience aux jeunes générations. Se dépasser dans l'engagement, s'unir malgré les divergences, survivre malgré les souffrances sont les leçons que les élèves approfondissent en préparant le CNRD.

Un concours ancré dans les territoires *Par Hélène Staes*

Lors de leur première assemblée générale en 1955, les membres de la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR) ont lancé l'idée de créer à l'échelle départementale le « Prix de la Résistance » pour les jeunes générations. Trois ans plus tard, en 1958, le secrétaire général de la CNCVR Henri Bailly constate que seules une trentaine d'Unions départementales ont effectivement organisé ce prix.

Des territoires de référence

Dès la création officielle du concours les départements ont été des territoires de référence comme l'indique la circulaire de 1961 : « Un jury départemental constitué et présidé par l'inspecteur d'Académie et composé de personnalités qualifiées, notamment des combattants volontaires de la Résistance et de déportés, examinera tous les envois [...] ». Ces jurys départementaux (en métropole et dans les outre-mer), pilotés par les actuelles directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et présidés par les inspecteurs pédagogiques régionaux, ont permis de réunir de très nombreux acteurs locaux : des membres d'associations du monde combattant, le service départemental de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), mais aussi des institutions culturelles comme les musées et les centres d'histoire, les archives départementales, des membres de la communauté éducative (enseignants, chefs d'établissements) et même parfois d'anciens lauréats. La réforme du CNRD en 2016 a permis de mettre sur pied les jurys académiques, présidés par le recteur, au sein desquels les jurys départementaux peuvent continuer de se réunir. Cette réforme permet d'évaluer le dynamisme des équipes départementales à l'heure où des transformations structurelles paraissent

inévitables. Les taux de participation des différents départements sont d'ailleurs intéressants à étudier tant ils présentent des disparités. Les anciennes régions de maquis sont par exemple des territoires où les candidats ont été longtemps très nombreux montrant ainsi la place prépondérante des témoins et des mémoires locales dans le dynamisme du concours.

Des ressources nationales et locales

Les services de l'administration centrale et les services déconcentrés de l'État sont à pied d'œuvre pour fournir aux élèves et aux enseignants des ressources documentaires, et pour faire honneur à leur travail lors des remises des prix. Chaque année, le ministère de l'Éducation nationale demande à une fondation de coordonner une brochure pédagogique nationale. Quand elle en a la charge, la Fondation de la Résistance s'attache à mettre en valeur les ressources de centres d'archives à travers toute la France afin d'être fidèle à la volonté des anciens résistants. Mais il n'est pas rare qu'un service d'archives ou un musée d'histoire élabore une brochure ou constituent un corpus documentaire numérique. Le musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, le musée départemental de la Résistance de Haute-Garonne, ou encore le musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne conçoivent chaque année leur propre brochure pour mettre en valeur leurs collections et l'histoire locale. L'exemple des archives départementales (AD) de l'Hérault témoigne de la convergence des efforts des différents partenaires dans la conception d'un dossier documentaire. L'équipe des AD travaille en collaboration avec le comité d'organisation départemental du CNRD et le professeur relais du Centre Régional d'Histoire de la Résistance « Vêran Cambon de la Valette ».

Publiés à 500 exemplaires par le conseil départemental, ces dossiers sont ensuite distribués par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale aux CDI des collèges et des lycées publics et privés du département. Les élèves et les enseignants peuvent se rendre aux Archives pour découvrir les documents originaux mais aussi pour avoir accès au corpus de témoignages oraux collectés depuis plusieurs années⁽¹⁾.

Des remises des prix à différentes échelles

Les remises des prix aux lauréats témoignent aussi de l'ancrage territorial. À l'échelle du département, les préfets et les présidents des conseils départementaux président ces cérémonies aux côtés des représentants de l'Éducation nationale et du monde combattant. Elles font l'objet d'articles dans la presse locale (*Télégramme*, *Midi-Libre*, *Dauphiné Libéré*, etc.). À l'échelle académique, les cérémonies peuvent être présidées par le recteur et/ou les inspecteurs pédagogiques régionaux en charge de cette mission. Puis après évaluation des meilleurs travaux et l'établissement d'un palmarès par le jury national, une remise des prix est organisée en présence du ministre de l'Éducation nationale, du ministre délégué à la Mémoire et aux Anciens Combattants et de l'inspecteur général qui préside le jury national des correcteurs, voire du président de la République au palais de l'Élysée. À y regarder de près on s'aperçoit combien toutes les échelles territoriales et administratives sont concernées par l'organisation de ce concours, ce qui est un cas unique en France. ■

(1) Entretien avec Philippe Secondy, attaché territorial des Archives départementales de l'Hérault mené par Hélène Staes, le 17 août 2021.



Virginie Daudin.

Les institutions culturelles au cœur du dispositif

Entretien avec Virginie Daudin. Propos recueillis par Hélène Staes

Virginie Daudin est directrice du Centre Régional Résistance & Liberté de Thouars (Deux-Sèvres) et co-auteure des ouvrages *Résister dans le Pays Mellois : 1940-1945* (Centre Régional Résistance & Liberté, 2006) et *Résistant déporté. L'homme à nu. De la butte de Tourtenay au tunnel de Dora* (La Geste, 2011). Elle participe à la rédaction de la brochure nationale du Concours national de la Résistance et de la Déportation.

Quand et pourquoi le Centre Régional Résistance & Liberté, que vous dirigez actuellement, a-t-il été créé à Thouars ?

Le Centre Régional Résistance & Liberté (CRRL) est né au milieu des années 1990 de la volonté de l'association « Conservatoire de la Résistance et de la Déportation des Deux-Sèvres et des régions limitrophes » dont les adhérents réalisaient des expositions, témoignaient dans les classes et identifiaient des lieux de la Résistance comme par exemple de nombreux terrains de parachutages homologués durant l'Occupation dans la région. Leur volonté et celle de la ville de Thouars fut non pas de créer un musée mais bien un Centre qui mêlerait les domaines scientifique, pédagogique, culturel et civique. Le projet a été mené à ses débuts par Isabelle Doré-Rivé à laquelle j'ai succédé. Aujourd'hui, le CRRL accueille 70 % de scolaires, principalement des collégiens et des lycéens d'enseignement général et de sections professionnelles qui y découvrent une exposition permanente et des expositions temporaires dont la dernière en date « Les enfants de la Résistance » en partenariat avec les éditions du Lombard.

Quelles sont les actions menées par le Centre Régional Résistance & Liberté dans le cadre du CNRD ?

Le CRRL a toujours veillé à développer l'accueil des enseignants et des élèves dans le cadre du CNRD même si ce n'est pas là sa seule fonction. Les enseignants et les élèves peuvent s'inscrire à des ateliers pédagogiques, accéder à des fiches documentaires thématiques sur notre site internet, et visiter les expositions (permanente et ou temporaires) en semi autonomie car le travail de médiation reste pour nous essentiel. Les candidats au CNRD viennent au centre de documentation et profitent de cet espace de travail pour finaliser leur recherche grâce aux ouvrages en libre accès et aux archives que nous mettons à leur disposition. Le CRRL organise aussi avec des partenaires des séances de présentation du thème. Ces séances sont destinées aux candidats au concours du département des Deux-Sèvres, mais les élèves qui ne le préparent pas n'en sont pas exclus, bien au contraire.

Depuis dix ans, le CRRL travaille aux côtés du Pôle civique, un service du rectorat de l'Académie de Poitiers, pour proposer aux enseignants des stages dans le cadre du plan académique de formation. Le CRRL fait aussi partie du comité départemental du CNRD piloté par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Deux-Sèvres au sein duquel siègent également le service départemental de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, des associations comme la FNDIRP, l'UNADIF, l'AFMD, le Conservatoire de la Résistance et de la Déportation des Deux-Sèvres et des régions limitrophes, l'UNC-UDAC, ou la Fédération Maginot ainsi que des enseignants. Un chargé de mission de la DSDEN s'occupe des questions d'histoire, de mémoire et d'environnement et assure la promotion du CNRD en mettant en valeur les ressources académiques et nationales, et en organisant les corrections des travaux et la remise des prix.

Comment réfléchissez-vous au sein du CRRL à la disparition des acteurs de la période dans la perspective de la transmission de la mémoire ?

Collecter la mémoire orale pour les générations du XXI^e siècle est l'une des missions des institutions culturelles. Au sein du CRRL, une démarche d'identification des témoins du département et des départements limitrophes a été menée et leurs témoignages ont été collectés sous forme de prise de notes, d'enregistrements sonores ou de

captations audiovisuelles. Il n'y a pas eu de campagne de collecte raisonnée annuellement mais plutôt une collecte en lien avec des expositions thématiques ou des manifestations culturelles. D'autres vecteurs concourent également à la transmission de l'histoire et de la mémoire aux jeunes générations, par exemple la bande-dessinée, la littérature, les expositions, le spectacle vivant mais aussi la rencontre avec des historiens qui peut être très profitable aux élèves dans une perspective scientifique.

Comment envisagez-vous sur votre territoire l'avenir du CNRD ?

Pour préparer le CNRD, les ressources locales sont à mon sens primordiales. Le CNRD permet aux élèves de découvrir leur territoire, de s'initier à la recherche historique en se confrontant aux archives ou en questionnant les familles. Le CRRL, en s'appuyant sur ses fonds propres d'archives et en tissant des partenariats avec les Archives départementales, met en ligne des documents que chacun peut consulter. Nous sommes très attentifs à ce que les territoires ruraux isolés du département aient accès aux ressources malgré la distance géographique. Bien sûr, des thèmes sont plus propices à l'étude de la dimension locale, comme par exemple « Communiquer pour résister » (session 2012-2013) ou « 1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister » (session 2019-2021) qui ont permis de prendre appui sur l'histoire du territoire pour faire émerger des questions universelles et permettre aux plus jeunes de porter un regard sur le monde d'aujourd'hui. ■



Visite de l'exposition permanente du Centre Régional Résistance & Liberté de Thouars.

La formation des citoyens, une pierre angulaire du CNRD *Par Hélène Staes*

Dès les années 1950, d'anciens résistants et déportés ont voulu rénover l'enseignement civique et moral en incitant les jeunes à réfléchir aux raisons qui ont poussé des milliers d'hommes et de femmes à s'engager pour libérer la France. Ils souhaitent former des citoyens éclairés conscients des valeurs et des idéaux de la Résistance qui ont imposé tant de sacrifices.

Le CNRD officialisé en 1961 par le ministère de l'Éducation nationale est une véritable formation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines. D'abord, pour les méthodes de travail que la préparation de ce concours nécessitent en classe : coopération, débats, rencontres intergénérationnelles, travail sur les archives publiques et privées, découverte des territoires et des acteurs de proximité. Mais aussi parce que les représentants de l'État lui accordent une importance particulière. Lors des remises des prix, les lauréats sont reçus par des préfets, des inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs généraux, des recteurs, et jusqu'aux chefs de l'État qui leur ont ouvert les portes du palais de l'Élysée : Nicolas Sarkozy en 2011 pour célébrer les cinquante ans du concours et François Hollande en 2015 lors du 70^e anniversaire de la Libération et de la victoire sur le nazisme. Après les attentats de



Photo Philippe Devernay

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer et la secrétaire d'État aux Anciens Combattants Geneviève Darrieussecq s'entrelient avec un lauréat et Nathalie de Spirt au lycée Louis le Grand à Paris le 15 mai 2018 lors de la remise des prix de la session 2016-2017 du CNRD dont le thème était « La négation de l'homme dans l'univers concentrationnaire nazi ».

janvier 2015 et face aux réactions de certains élèves lors des débats initiés en classe, le président François Hollande s'est engagé, dans un discours prononcé le 27 janvier 2015 au

mémorial de la Shoah, à promouvoir ce concours considéré au plus haut sommet de l'État comme une pierre angulaire de la construction citoyenne des collégiens et des lycéens. ■

La dimension humaine et citoyenne du concours

Entretien avec Nathalie de Spirt. Propos recueillis par Hélène Staes

Professeure d'histoire-géographie et membre du jury du CNRD dans l'académie de Versailles, Nathalie de Spirt enseigne actuellement à plein temps dans l'établissement pénitentiaire de Fleury-Mérogis en région parisienne.

Comment préparez-vous le CNRD avec vos élèves ?

J'ai commencé à préparer le CNRD il y a vingt ans et je ne m'en lasse pas. Au fil des ans de nombreux acteurs de la période sont venus échanger avec mes élèves. C'est important que cette histoire s'incarne par des rencontres. Ces témoins sont venus aussi dans l'établissement pénitentiaire de Fleury-Mérogis où j'enseigne depuis dix ans. Je prépare le concours au sein d'un atelier ouvert aux élèves volontaires. Généralement, ils le sont tous. Il n'y a pas d'ordinateurs, et le matériel est très surveillé. Je mène donc les recherches documentaires, puis je les aiguille sur le projet et ils se mettent au travail. Le travail en prison est assez spécifique car je prépare au concours à la fois des mineurs et des majeurs.

Comment les élèves ont-ils accueilli les résistants et les déportés ?

Ces rencontres ont été passionnantes. Dans l'établissement pénitentiaire, les élèves ont vu par exemple arriver le résistant Pierre Morel qu'ils ont considéré comme un héros parce qu'il

a participé à la Libération. Ils ont aussi beaucoup de respect et d'empathie pour les déportés. Pour beaucoup, la violence du nazisme les renvoie à des violences auxquelles ils ont été confronté et qui ne doivent pas être tolérées. J'ai préparé le CNRD sans le savoir avec un Rwandais jugé et condamné par la cour d'assises de Paris pour crime contre l'humanité et génocide. En rencontrant Ida Grispan, rescapée d'Auschwitz, il lui a demandé : « Est-ce qu'on peut pardonner ? ». Je me demande si cette rencontre a été importante dans sa compréhension du génocide et du sort des victimes.

Quels sont les aspects de ce concours qui motivent le plus vos élèves ? Connaître une période historique ? Découvrir les enjeux civiques de l'engagement des résistants ?

Dans l'unité pénitentiaire de Fleury-Mérogis, c'est la dimension humaine qui compte le plus. Les élèves sont très sensibles à l'idée de l'engagement autour des libertés, de la lutte contre la dictature, le racisme et la déshumanisation. En tant qu'enseignante, mon objectif est de les sensibiliser à un spectre plus large de valeurs républicaines comme la défense de son

pays ou la lutte contre l'antisémitisme. Le CNRD leur permet de cheminer vers la citoyenneté. Les plus âgés d'entre eux prennent conscience de l'engagement politique des résistants. Même si leur participation au CNRD est un moment fort dans leur mémoire des années durant, elle les renvoie aussi paradoxalement à cet épisode douloureux de leur incarcération. La remise des prix, comprenant un diplôme et des livres, est une occasion de réconciliation avec la République et un moment de grande fierté personnelle. Ils ne se sentent plus comme des « détenus » mais comme des « élèves » en réussite et capables d'être porteurs d'un travail positif.

Continuerez-vous à préparer le CNRD avec vos élèves ?

Il y a quelque chose qui me maintient dans ce concours : un devoir moral et politique. Et puis, je me suis attachée aux résistants et aux déportés. Ils ont tant donné. Et on leur doit tant. C'est pour moi un esprit de famille, une fraternité. Actuellement, leur absence me touche beaucoup. Il faut prendre le relais et continuer de parler d'eux avec les élèves. Le CNRD le permet. ■

Les productions d'élèves témoignent d'une grande liberté d'expression

Par Hélène Staes

Sur une moyenne de 45 000 candidats issus de plus de 1 800 établissements scolaires qui ont participé au CNRD ces dernières années, les collégiens représentent la majorité des candidats (autour de 70 %) même si le nombre de lycéens a tendance à augmenter. L'épreuve reine reste la rédaction des copies individuelles, mais les travaux collectifs gagnent en popularité démontrant ainsi combien la pédagogie de projets s'ancre dans tous les types d'établissements scolaires.

Les membres des jurys sont de plus en plus frappés par l'inventivité des candidats dans les catégories « réalisation d'un travail collectif ». Ces travaux collectifs, proposés en 1979 à titre expérimental par l'inspecteur général et président du jury Louis François, ont été inscrits au règlement officiel en 1981. Une nouvelle catégorie « travail collectif audiovisuel » a été créée en 2008. Mais avec le développement du multimédia et à la faveur de la réforme de 2016, les travaux collectifs englobent

désormais toutes les productions réalisées par au moins deux personnes. Dans les années 1980-90, les élèves ont élaboré de volumineux dossiers qui témoignaient d'une recherche documentaire dans les CDI. Mais depuis les années 2000, Internet et les nouveaux équipements numériques permettent aux candidats de concevoir des productions beaucoup plus variées : bande dessinée, jeux vidéo, podcast, réalisation de films, *stop motion*. L'écriture de fiction se développe aussi : journaux intimes (souvent jaunis

de manière artisanale), écriture de nouvelles littéraires. Aujourd'hui des professeurs d'histoire-géographie, de lettres, d'éducation musicale, d'arts plastiques, de technologie, d'EPS, de lettres-histoire ou d'ateliers en lycées professionnels et les professeurs documentalistes sont partie prenante de ces projets interdisciplinaires. Chorale filmée, danse urbaine, maquettes, affiches, sculptures, peintures mais aussi jeux de plateaux sont autant de réalisations qui mêlent l'expertise des enseignants et la curiosité des élèves. ■

Des projets qui invitent à la coopération

Concevoir un parcours biographique sous forme d'une bande dessinée

Les élèves d'une classe de troisième du collège Armand Lanoux à Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne) ont réalisé sous la supervision de Stéphanie Regard, professeure d'histoire-géographie, et de Clémentine Point, professeure documentaliste, une bande dessinée autour du parcours de Lise London sur le thème « La négation de l'homme dans l'univers concentrationnaire nazi » (session 2016-2017). Les élèves ont découvert au musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne le fonds d'archives Lise London, ont lu ses mémoires (*L'écheveau du temps : la mégère de la rue Daguerre, souvenirs de résistance*, Seuil, 1995) et ont ensuite écrit un synopsis retraçant son parcours. Avec un logiciel créatif, les élèves ont édité un album qui mêle dessins et photographies d'objets. Ils ont à la fois découvert le laboratoire de l'historien, les principes de la conservation, et les techniques du *story-board*. Ce travail a reçu un prix académique (académie de Créteil).



Photo Patricia Arzel-Mazet

Évoquer l'engagement des résistants en enregistrant une émission de radio

Un podcast⁽¹⁾ a été réalisé par les élèves d'une classe de troisième du collège de Rhuy à Sarzeau (Morbihan) sous l'impulsion de Patricia Arzel-Mazet, professeure d'histoire-géographie sur le thème « 1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister » (session 2019-2020). Les élèves ont recherché des sons qui ont été intégrés au montage, se sont entretenus avec des acteurs locaux (anciens résistants, conservateur du musée de Saint-Marcel, membres d'associations), ont travaillé sur des archives, ont écrit les textes puis ont enregistré et monté le tout avec le soutien d'une radio locale Plumfm qui leur a donné un temps d'antenne et un accès à un lien pérenne⁽²⁾. Ce travail a reçu à ce jour un prix académique (académie de Rennes).

Réaliser un journal numérique

Des élèves d'une classe de première du lycée privé Yabné (Paris, 13^e) ont travaillé sur le thème « 1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister » (session 2020-2021) sous la supervision de Judith Volcot, professeure d'histoire-géographie en réalisant un journal numérique⁽¹⁾. Chaque groupe a eu la responsabilité d'une partie : entretien avec un historien, recherche sur le groupe du musée de l'Homme, manifestation du 11 novembre 1940 ou premières formes de résistance dans le 13^e arrondissement de Paris. L'outil numérique permet d'accéder à des ressources complémentaires

Opposition & résistance dans le XIII^e arrondissement



et à des quizz. Il a aussi permis aux élèves de mener une réflexion critique sur leur travail : le pictogramme « son » permet d'écouter leurs voix et de comprendre leurs démarches. Cette réalisation a reçu à ce jour le deuxième prix de l'académie de Paris.



(1) Ces productions sont consultables, comme d'autres travaux d'élèves, sur le Musée de la Résistance en ligne à la rubrique « Espace pédagogique-CNDR », puis « Concours national de la Résistance et de la Déportation » www.museedelaresistanceenligne.org

(2) Écouter la version longue de l'émission (50 mn) sur la radio Plumfm <https://www.plumfm.net/emissions-pedagogiques>
Les membres du jury du CNRD a reçu une version courte (20 mn) conforme au règlement.

Le CNRD et son avenir

Entretien avec Tristan Lecoq. Propos recueillis par Fabrice Grenard

Inspecteur général (histoire-géographie), Tristan Lecoq préside depuis 2015 le jury national du CNRD. Nous l'avons interrogé sur les liens qu'il entretient avec ce concours et la façon dont il entrevoit son évolution.

Quelles relations personnelles entretenez-vous avec le CNRD depuis vos débuts dans l'enseignement ?

En 1984, jeune agrégé d'histoire en stage chez moi, au Havre, j'avais été affecté au « lycée polyvalent d'État mixte » Robert Schuman. Je devais effectuer à partir du deuxième trimestre un stage en collège. C'est le collège Raoul Dufy qui m'a accueilli. J'y avais été élève. La classe de 3^e que je reçus la responsabilité d'enseigner s'était déjà engagée sous l'autorité de leur enseignante dans le CNRD dont le thème était « La libération de votre ville ». Pour nous, celle du Havre s'était passée après deux terribles bombardements, en septembre 1944.

Je me joignis alors au travail des élèves. Passionnante découverte que le travail collectif, que le travail de documentation, que le travail de collecte des témoignages de ces Havrais qui décrivaient l'Occupation dans ses derniers jours, les bombardements et les massacres de civils, les soldats alliés entrant dans cette ville en ruines. Ces élèves – et leurs maîtres – qui apprenaient par le concours de nouvelles méthodes et de nouvelles pratiques, ces élèves et ces enseignants qui ne comptent pas leurs heures, l'investissement et le terme : je faisais connaissance, définitivement, avec le CNRD. Un prix couronna les efforts et le travail.

L'inspecteur général Louis François présidait le jury du concours depuis 1963. Il voulut venir au Havre, venir au collège, venir vers les élèves – son terreau et son eau de jouvence. Je vis débarquer un homme dont la taille signifiait la grandeur. On a beaucoup et bien écrit sur Louis François⁽¹⁾. Pas assez probablement sur la complexité de ce serviteur de l'État qui formait à lui seul comme une synthèse des cultures les plus rares.

Inspecteur général de l'Instruction publique, doyen de l'inspection générale d'histoire géographie (1968-1973). Officier à la 4^e division cuirassée de réserve (DCR) commandée par le général de Gaulle en mai-juin 1940, résistant (réseau Confrérie Notre-Dame) et déporté, il avait plaidé en faveur de l'engagement de l'Éducation nationale et du lancement officiel d'un concours de la Résistance, dont il devient président pendant trente ans, jusqu'en 1993. Pédagogue et protestant, il alliait l'allant d'un officier et la force d'un humanisme actif.

Il a inspecté la classe de 3^e qui avait si bien réussi et son professeur qui lui était reconnaissant de lui avoir offert ces moments

du commencement. L'échange qui a suivi m'a tellement marqué. Je n'ai plus jamais rencontré un homme comme celui-là, qui m'a accompagné jusqu'à sa mort et auquel je dois d'avoir choisi de devenir, le moment venu, inspecteur général de l'Éducation nationale. S'il est vrai, comme l'écrit Jean Jaurès que « *C'est en allant vers la mer que le fleuve est fidèle à sa source*⁽²⁾ », l'honneur qui m'est fait de présider, aujourd'hui le jury national des correcteurs du CNRD s'enrichit d'une fidélité à l'égard de Louis François.

Quelles orientations avez-vous développées pour ce concours depuis que vous en êtes devenu en 2015 le président du jury ?

En soixante ans, le CNRD a mobilisé près de 1,5 million d'élèves de notre enseignement secondaire.

Il porte la marque de son temps et a évolué depuis 2015, dans son organisation et dans sa gouvernance, en restant fidèle à sa mission d'origine : contribuer à éveiller et à conforter une conscience historique et civique parmi les élèves. Premier des concours scolaires, il rassemble d'année en année entre 40 000 et 50 000 participants des collèges et des lycées, dans des épreuves individuelles et collectives. Un exemple de thème en 2019-2020, prolongé jusqu'en 2021 en raison de la crise sanitaire, a été « 1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister ». Comment ne pas comprendre qu'il y a dans ce thème des résonances certes historiques, mais aussi de notre propre histoire au présent ?

Fermement et de plus en plus adossé aux programmes scolaires qui font aux thèmes du concours une place croissante, le CNRD est aujourd'hui organisé sous l'autorité de l'inspection générale par la DGESE du ministère de l'Éducation nationale et par la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des Armées. Son jury national est toujours présidé par un inspecteur général.

Comment voyez-vous l'avenir de ce concours, notamment dans le contexte de la disparition des derniers témoins ?

Le devenir de ce concours me semble au cœur de l'idée de manœuvre générale de son 60^e anniversaire, qui repose sur trois impératifs :

- Rendre un hommage aux élèves, enseignants, personnels d'encadrement du ministère, qui rendent le concours possible et le font vivre, à



Tristan Lecoq, inspecteur général (histoire-géographie) et président du jury national des correcteurs du CNRD.

partir des nouveaux programmes d'histoire et de la réforme des lycées. Ce sont eux qui portent l'avenir du concours.

- Maintenir l'équilibre de la reconnaissance du ministère envers les deux éléments constitutifs du concours : la Résistance et la Déportation qui, si elles sont séparables dans l'enseignement et la recherche, ne le sont pas dans le CNRD depuis 1972, date à laquelle il prend sa forme définitive. C'est aussi ce que traduit le thème du concours pour 2021-2022 : « La fin de la guerre. Les opérations militaires, les répressions, les déportations et la fin du III^e Reich (1944-1945) ».

- Associer à la préparation de l'événement et du devenir du CNRD les fondations et institutions qui prennent leur part à la transmission de l'histoire de la mémoire de la guerre, et qui orientent leur action vers la pédagogie et l'histoire (mémorial de la Shoah, fondations : de la Résistance, de la France libre..., musées, au premier rang desquels le musée de la Résistance nationale) et les partenaires du concours, dont le ministère des Armées et l'APHG.

Ces témoins qui disparaissent et dont nous honorons la mémoire sont autant de traces ineffaçables de notre histoire collective que nous faisons revivre, dans leur histoire et dans la nôtre, par le travail jamais achevé d'une pédagogie républicaine et citoyenne sur un passé qui ne doit pas passer. ■

(1) Jean-Paul Martin et Nicolas Palluau *Louis François et les frontières scolaires. Itinéraire pédagogique d'un inspecteur général (1904-2002)*, PUR, 2014.

(2) Jean Jaurès, discours à la Chambre des députés « Pour la laïque », le 10 janvier 1910.



L'importance des rencontres intergénérationnelles pour le CNRD

Entretien avec Jacqueline Fleury-Marié. Propos recueillis par Frantz Malassis

Dès 1941, Jacqueline Marié, alors lycéenne, agit dans le mouvement de Résistance Défense de la France avant de devenir agent de liaison du réseau Mithridate. Toute la famille Marié, qui vit à Versailles, est engagée dans la Résistance. Mais en 1944, elle subit de plein fouet la répression. Le 15 août 1944, Jacqueline et sa mère sont déportées au camp de Ravensbrück. Son père est interné au camp de Buchenwald. À son retour, elle s'implique dans des associations issues de la Résistance et de la Déportation, notamment au sein de l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance (ADIR) créée en 1944. En 2002, quelques temps avant sa dissolution, Jacqueline Fleury-Marié assume la présidence de l'ADIR, succédant à son amie Geneviève de Gaulle-Anthonioz.

Depuis les années 1960, vous vous impliquez dans le Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD), témoignant sans relâche devant les élèves, participant au jury national et au jury départemental des Yvelines. Quel rôle joue pour vous ce concours dans la transmission de la mémoire ?

Le concours a joué un rôle très important pour nous les résistantes-déportées. Si dès notre retour des camps notre priorité a été l'entraide, peu à peu nous avons pris conscience de la nécessité de témoigner de ce qu'avaient été les réalités de la Résistance et de la Déportation. Nous le faisons par devoir envers nos camarades disparues. En ce qui me concerne, c'était aussi une façon de rappeler le souvenir de ma résistance familiale. Nous devons être les garants de ce qui s'était passé.

Dès ses débuts, j'ai participé au développement du concours dans mon département des Yvelines. Je suis venu à la rencontre des élèves yvelinois avec le soutien des inspecteurs d'académie successifs. Ces contacts avec les élèves sont toujours pour moi très réconfortants car je remarque leur vif intérêt pour notre histoire. Leur écoute m'a beaucoup apporté. J'avais leur âge lorsque j'ai débuté mes premières actions de Résistance. Cette proximité d'âge facilite les échanges et ces rencontres avec nous les témoins. Ces échanges les marquent durablement.

Si ce concours a joué un rôle essentiel dans la transmission de notre expérience, il est, à mon sens, un formidable outil de formation civique des jeunes puisqu'il les amène à réfléchir aux valeurs qui ont poussé les résistants à s'engager.

Qu'est-ce qui vous a particulièrement marqué dans ces contacts avec les jeunes et avec les enseignants ?

J'ai noué des liens très forts avec les élèves lors des préparations au CNRD. J'ai par exemple organisé la « semaine contre l'oubli » au lycée Hoche de Versailles. Pendant plusieurs années, durant toute une semaine des témoins se succédaient pour venir à la rencontre d'élèves. De nombreux enseignants relayaient cet événement et incitaient les élèves à participer au CNRD. Dans ce cadre, je présentais une exposition sur la Résistance et la Déportation avec mes objets personnels. Cela apportait de la matérialité à cette histoire.

Jusqu'en 2002, j'ai organisé de nombreux voyages dans les camps de Mauthausen et du Struthof pour les lauréats de mon département. J'ai pu alors mesurer l'intérêt des élèves à l'histoire vécue par ma génération. Ils perçoivent bien que la Seconde Guerre mondiale était une période terrible où les engagements étaient lourds de sens et conduisaient parfois à la mort. Et j'ai eu la chance d'être entourée par plusieurs professeurs fidèles comme Christine Antier ou François Boulet.

Comment expliquez-vous le succès et la vitalité du CNRD aujourd'hui encore, 60 ans après son officialisation ?

Les débuts du CNRD étaient très modestes. Le concours a pris de l'ampleur assez rapidement notamment dans les régions où la mémoire de la Résistance apparaissait très présente comme les régions de maquis où il y a toujours eu une forte participation des élèves. On peut dire que la réussite de ce concours vient de son fort ancrage

territorial qui s'explique par le fait que l'histoire et la mémoire de la Résistance sont très vivantes localement.

Quel regard portez-vous sur son évolution ?

Le CNRD ne ressemble plus du tout à ce qu'il fut à ses débuts lorsque les associations issues de la Résistance et de la Déportation étaient très présentes dans ses instances et qu'elles l'animaient. Bien sûr, il fallait que ce concours évolue en fonction des programmes et des changements des pratiques pédagogiques. Même s'ils ont déjà été choisis par le passé, j'aimerais que l'on revienne vers des thèmes classiques comme les jeunes ou les femmes dans la Résistance, qui me semblent attractifs pour les élèves et faciles à décliner au niveau local.

Face à cette situation, pendant un temps, certaines de mes camarades et moi-même avons souhaité que ce concours s'arrête après nous. Cependant, aujourd'hui, je me dis que même s'il ne sera plus ce qu'il a été, ce concours aura toujours le mérite de faire réfléchir les élèves sur cette période et d'en tirer des leçons civiques pour l'avenir. Il demeurera un lien avec la jeunesse et leur rappellera qu'à leur âge, par leur courage et leur conviction, des femmes et des hommes ont démontré qu'il était toujours possible de changer le cours de l'histoire. Il leur permettra de se souvenir de ce que représente la solidarité dans des situations d'extrême dénuement. Moi, je sais ce que signifie de partager un brin d'herbe avec des camarades. J'ai connu cette situation inouïe pendant les marches de la mort. Si l'on devait se souvenir un peu de moi j'aimerais que ce soit de ce geste de solidarité, valeur à laquelle je suis restée fidèle toute ma vie. ■

Les articles publiés dans cette revue ne peuvent être reproduits sans l'autorisation préalable et écrite du directeur de la publication. Les auteurs sollicités par le comité de rédaction sont responsables du contenu de leurs articles.

Éditeur : Fondation de la Résistance
Reconnue d'utilité publique par décret du 5 mars 1993.
Sous le Haut Patronage du Président de la République
30, boulevard des Invalides – 75007 Paris

Téléphone : 01 47 05 73 69
Site internet : www.fondationresistance.org
Courriel : contact@fondationresistance.org
Directeur de la publication
Gilles Pierre Levy, président de la Fondation de la Résistance.
Rédacteur en chef : Frantz Malassis.
Comité de rédaction : Fabrice Bourrée, Fabrice Grenard, Frantz Malassis, Hélène Staes.
Fichier des abonnés : Marie-Christine Vignon.

Maquette et impression :
humancom – 2 bd du général de Gaulle
92120 Montrouge.
Revue trimestrielle.
Abonnement pour un an : 20 €.
n° 106 : 5,50 €
Commission paritaire : n° 1125A07588
ISSN 1263-5707 (imprimé)
ISSN 2679-1595 (en ligne)
Dépôt légal : septembre 2021